

INSCRIPTIONS



Amicale de :

Portable du trésorier :/...../...../...../.....

Nombre de participants à l'Assemblée générale :

DESIGNATION	Nombre de personnes	tarif individuel	TOTAL
Buffet froid gratuit pris en charge par l'UD 2 personnes maximum avec présence à l'AG obligatoire		00.00 €	
Buffet froid pris en charge par l'amicale		12.00 €	
Diner officiel des congressistes (actifs, ASP et maire de votre commune)		33.00 €	
Diner officiel des congressiste JSP		19.00 €	
TOTAL			



Tenue des Congressistes :

Tenue de service - TSI (Pantalon, veste, casque F1 et foulard rouge).

Tenue Officiers sans troupe : Tenue de Sortie

Membres CA UDSP22 : Tenue de Sortie

Il vous appartient d'informer l'ensemble de votre personnel (Actifs, ASP, Santé, PATS, et JSP sans oublier vos délégués et moniteurs de secourisme)

et de les inscrire pour les repas sur l'état récapitulatif ci-joint.

Votre maire recevra une invitation à notre congrès départemental, merci de vous rapprocher de lui afin de prendre en charge son repas au diner officiel s'il souhaite y participer.

Les inscriptions accompagnées du règlement devront nous parvenir

avant le 25 septembre 2024 à :

**l'Union Départementale des Sapeurs-Pompiers
2, rue de Sercq - 22000 SAINT-BRIEUC**

Passé ce délai, les inscriptions ne pourront plus être prises en compte. Le règlement doit nous parvenir avant le congrès impérativement

IMPORTANT!